



Séance du 02 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux mars le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, DIRIBERRY Mathieu

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	20	22
		Pour : 22
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

ATHANASE Pierre, BERTHOMÉ Mathieu, CAPLANNE Séverine, DELPUECH Karine, DUCAMP Séverine, DULUCQ David, GARAT Damien, GAYSSOT Cyril, GRANDJEAN Anita, GROCCQ Eric, ILLI Dominique, LABEYRIE Bertrand, LAMACHE Alexandre, LASSERRE Elisabeth, LESTAGE Michel, LUC Evelyne, NIAnt Sandrine, PESQUE Christelle, SARRAUTE Franck

**Procuration(s) :**

**Etai(en)t absent(s) :**

Mme BERNARDI Jessica

**Etai(en)t excusé(s) :**

Date de la convocation
24 février 2023

Date d'affichage
__/__/__

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__
----------

et publication du

__/__/__
----------

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme DELPUECH Karine

**AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de DIRIBERRY Mathieu, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 02 mars 2023

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	17 411,20
- un excédent reporté de :	488 412,26
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	471 001,06
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	471 001,06
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	471 001,06
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Geours-de-Maremne

Le Maire, DIRIBERRY Mathieu

